

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juillet 2022

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CF64

présenté par

M. Juvin, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Corneloup, Mme Duby-Muller, M. Neuder,  
Mme Louwagie, Mme Valentin et M. Viry

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

I. – Après l'article 267 *bis* du code général des impôts, il est inséré un article 267 *ter* ainsi rédigé :

« Art. 267 *ter*. – Les impôts, taxes, droits et prélèvements de toute nature sont exclus de la base d'imposition de la taxe sur la valeur ajoutée pour la fourniture de produits énergétiques au sens de l'article L. 312-3 du code des impositions sur les biens et services, utilisés comme carburant au sens de l'article L. 312-7 du même code. »

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre III du code des impositions sur les biens et services.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

D'après les derniers chiffres de la Commission européenne (5 mai 2022), la France est le 2e pays de l'UE qui taxe le plus les carburants (après Malte). Les taxes totales représentent 122 % du prix hors taxe du sans plomb 95 (contre 85 % pour la moyenne européenne) et 96 % du prix hors taxe du gazole (contre 65 % pour la moyenne européenne). Nous sommes le seul pays européen avec Malte à taxer à plus de 100 % les carburants. Rappelons que le kérosène des avions est taxé à 0 %.

En France, au 5 mai 2022, le prix du sans plomb 95 était d'environ 1,8 euro par litre (dont environ 1 euro de taxes). Et le prix du gazole d'environ 1,9 euro par litre (dont environ 0,9 euro de taxes). Aujourd'hui, le prix à la pompe dépasse les 2 euros.

Dans ce contexte, alors que les taxes représentent 60 % du prix à la pompe et que les recettes fiscales de l'État augmentent mécaniquement lorsque le prix des carburants augmente, cet amendement propose de supprimer la « taxe sur la taxe » afin de permettre un gain de pouvoir d'achat immédiat et durable pour tous les Français qui dépendent de leur voiture pour aller travailler.